

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS

CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 9 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept, le 9 Juin à 20 heures 30, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 6 Juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents :

Mesdames CHAMOURIN Anne-Marie - GENTIL Juliane - JACOBÉ Christelle- PÉROT Françoise

Messieurs BRASTEL Maurice - BURDAL Richard - FARGETTE Thierry – GENTIL Olivier - GLUSZKOWSKI Loïc – VAUCOULEUR Pascal - VERZAT Raymond.

Absents excusé(s) : Mesdames BARRUÉ Laëtitia - HARLÉ France – Messieurs MORLOT David - RINALDI Frank

Secrétaire de séance : Madame Christelle JACOBÉ

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'ayant été formulée, le registre des délibérations est paraphé par les conseillers présents à la réunion du 14 Avril 2017.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Annulation facture

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – RECLAMATION CASTELLO DOMINIQUE

Monsieur Dominique CASTELLO et Madame Kathy JACQUIER ont fait parvenir aux Conseillers Municipaux un courrier lu lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril 2017 et souhaitent connaître la décision des Conseillers Municipaux. Dans ce courrier, ils les informaient des désagréments liés à la haie de sapins plantés sur le talus municipal (perte d'ensoleillement, chutes de branches et d'épines) et demandaient que ceux-ci soient coupés.

Une consultation juridique a été faite par Monsieur Richard BURDAL auprès d'un notaire et d'un juriste. Aucune obligation n'incombe à la Commune en matière de taille des sapins situés en bordure du talus du terrain de foot, ceux-ci étant plantés à plus de 2 mètres du terrain de Monsieur CASTELLO.

Mr CASTELLO, après autorisation de Monsieur Le Maire, expose de nouveau les désagréments liés à cette haie. Les Conseillers Municipaux notent que certains des arbres sont « malades ».

Afin de trouver un compromis, Monsieur CASTELLO propose de procéder à l'abattage des sapins à ses frais, d'évacuer les troncs et branches et de remettre à plat le talus en pratiquant une coupe des cules au raz du sol. Monsieur CASTELLO s'engagera par courrier à la réalisation de ces travaux. Afin de faciliter l'entretien ultérieur du talus, Monsieur le Maire propose l'installation d'une bâche, ces frais seront pris en charge par le budget communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition (9 pour – 1 contre – 1 abstention).

Monsieur Richard BURDAL tient à justifier son opposition à ces travaux qui, selon lui, favorisent les avantages personnels d'un habitant en défaveur de la collectivité.

II – DELIBERATION MODIFICATIVE ACHAT D'UN FOURGON

Monsieur Le Maire explique que, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait fait part d'un éventuel achat de véhicule. Le fourgon communal, acheté d'occasion, donne des signes inquiétants d'usure et nécessite des réparations importantes. Dans un souci de sécurité, il devient urgent de remplacer ce matériel dont les employés communaux ont le plus grand besoin.

Monsieur Le Maire, après recherches, a trouvé un véhicule d'occasion s'élevant à la somme de 8 707,00 €uros T.T.C.

Cependant, au budget primitif 2017 aucune somme n'est allouée pour l'achat d'un véhicule. Donc il est nécessaire de créer une nouvelle opération en investissement pour la somme de 8 800,00 €uros.

D'où les écritures suivantes :

Section Fonctionnement :

Chapitre 011

Article 6228 Divers - 8 800,00 €uros

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement + 8 800,00 €uros

Section Investissement :

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement + 8 800,00 €uros

Chapitre 21 - Article 2182

Opération N° 114 « Matériel de transport » + 8 800,00 €uros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette Délibération Budgétaire Modificative de crédits et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces financières et administratives à venir.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'intérêt d'un habitant pour l'achat du fourgon communal. Monsieur Le Maire propose la vente du fourgon pour 500,00 €uros. Cependant, afin de vendre celui-ci, il est nécessaire d'ouvrir le chapitre 024 et de l'alimenter de la somme de 500 €uros.

D'où les écritures suivantes :

Section d'investissement :

Recettes

Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations + 500,00 €uros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette écriture (10 pour- 1 abstention).

III – REINTEGRATION DU BUDGET DU C.C.A.S. AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de la réunion du Centre Communal D'action Sociale qui s'est tenue le 2 Mai 2017, ses membres ont décidé de le dissoudre.

A la fin de l'année 2016, il existait un excédent de 3 666,24 €uros. Le budget CCAS est par conséquent réintégré au budget principal de la commune.

Le résultat de clôture de 3 666,24 €uros constaté au 31 décembre 2016 sera repris au budget principal par opération d'ordre non budgétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité et s'engagent à procéder au règlement des subventions habituellement prises en charge par le CCAS :

Croix Rouge : 100,00 €

Téléthon : 320,00 €

Banque Alimentaire : 100,00 €

Mieux Vivre : 200,00 €

Cap Intégration : 280,00 €

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) : 50,00 €

IV – ANNULATION FACTURE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une facture d'un montant de 200,00 €uros T.T.C a été établie afin de désinsectiser le logement communal situé à la Mairie. Cette facture a été approuvée par le Conseil municipal réuni le 7 octobre 2016 et envoyée au locataire.

Monsieur le Maire propose de procéder à son annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

V – AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur Le Maire expose la proposition de Monsieur Robert HINDERSCHIETT. Celui-ci, membre de l'association « Champagne Parade » souhaite réserver gratuitement la salle polyvalente afin d'organiser un Loto en faveur de son association. En contrepartie, l'association proposera bénévolement ses services de musique lors d'une cérémonie au monument aux morts. Les Conseillers Municipaux décident d'accepter cette proposition, à la condition que cette manifestation soit organisée à une date éloignée du Loto organisée par l'ASC. Cet engagement mutuel sera établi par écrit.
- Monsieur Le Maire rappelle les dégâts d'étanchéité constatés au château d'eau. Le budget « Eau et Assainissement », dans sa section Investissement, présente un excédent de 75 000 €uros. Cette somme ne peut être utilisée que pour procéder à des travaux sur le réseau de distribution d'eau.

Après discussion, il est décidé de consulter les Services Techniques de l'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise afin de cibler les travaux les plus opportuns.

- Monsieur Maurice BRASTEL présente deux requêtes :
 - une de Madame Pierrette GAYOT qui demande l'installation d'un passage piéton rue de l'Abbaye (face à l'habitation de Monsieur Pol PETITPRETRE).
 - une de Monsieur Gérard THIOLIERE concernant l'entretien du chemin de la Mission.

Fin de Séance : 22h

Le Maire
Thierry FARGETTE